

Conseil Municipal

Jeudi 3 avril 2008

Contact presse : Elodie ROUBAUD 06 99 62 56 02

Budget Général primitif 2008 et les perspectives 2009

Le budget primitif est conforme au débat d'orientation budgétaire du 21 mars dernier et peut être analysé comme suit :

I- FONCTIONNEMENT : MAINTENIR LA DYNAMIQUE

Le budget de fonctionnement s'élèvera en 2008 à **34,9 Millions d'Euros**

RECETTES

Il convient de noter que les recettes de fonctionnement sont abondées à 90% par des recettes propres :

→ Les recettes générées par la fiscalité représentent **60% des crédits de fonctionnement**. Ces recettes intègrent l'évolution de l'inflation de 2,8 % *(Eurostat) prévue par la loi de Finances (calculée par analyse comparative avec les principaux indices de prévision macro-économiques de la loi de Finances**). Les recettes fiscales sont essentiellement composées des contributions directes (impôts locaux), de la taxe sur l'énergie électrique et de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de l'attribution compensatrice reversée par la communauté de communes en contre partie du transfert de la taxe professionnelle (TP) et des allocations compensatrices de TP. L'attribution compensatrice 2008 sera réduite à hauteur des compétences transférées 0 La communauté au titre de l'année 2007.

* à comparer à une inflation prévue à 3,2% sur la zone euro et à 3,5% en Allemagne

**Croissance PIB +2 %;

Les niveaux de fiscalité directe en 2008 seront inférieurs aux taux moyens nationaux grâce à une pression fiscale maîtrisée : entre 2002 et 2006 la pression fiscale a augmenté en moyenne annuelle de +2,9%. L'exercice 2008 sera marqué par la baisse de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de - 7,8% ; une baisse qui sera poursuivie sur trois ans.

→ Les **recettes générées par les services publics municipaux représentent 3 % des crédits de fonctionnement** en intégrant la progression de 2,5% conformément à la délibération du conseil municipal de novembre 2007 calculée par analyse comparative avec les principaux indices de prévision macroéconomiques rendus publics à l'occasion de l'examen de la Loi de Finances pour l'exercice de l'année civile 2008. Cet indice de revalorisation est maintenu à 2,5% pour la restauration scolaire.

→ 8,6 % des recettes de ce budget soit 3M€ seront abondées par une partie de **l'excédent de clôture dégagé de l'exercice 2007**. En application du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant une reprise anticipée des résultats avant le compte administratif, la Ville entend profiter en 2008 des marges de manœuvre

financières dégagées du résultat de clôture de l'exercice précédent qui a progressé compte tenu notamment de la maîtrise des charges courantes.

→ Avec un montant de 1,5M€ **les produits du domaine** (redevances sur les droits de stationnement et cessions immobilières principalement) représentent 4,3% des recettes de ce budget.

→ Générant un produit de 6,4M€, **les dotations et subventions représentent 18,3% des crédits destinés au fonctionnement.**

DÉPENSES

Les frais de personnels représentent **50,4%** des dépenses du budget de fonctionnement. Ils enregistrent une évolution de +4% (contre 5,3% en 2007) liée à l'évolution des salaires (décision gouvernementale), des carrières (GVT*). Hors masse salariale, les dépenses réelles de fonctionnement portent sur un volume financier de **15,9 M€** articulé autour de six volets d'intervention :

* Glissement vieillesse technicité soit l'accroissement mécanique de la masse salariale liée à l'avancement de carrière des agents

■ 1- Avec 4,3 M€, les secteurs de la Jeunesse, la petite enfance et de l'enseignement représenteront 26,2% des dépenses de fonctionnement (premier budget de la Ville)

◆ Ce volet d'intervention se décline principalement autour de RAJ avec notamment la poursuite des actions engagées dans le cadre du « Contrat Educatif Local. Ce chapitre inclut également le fonctionnement des services du réseau jeunesse (notamment l'action de prévention spécialisée assurée par l'association « Insertion Formation Education Prévention » et le Point infos Jeunesse de la place de l'Europe). Cette enveloppe soutient les prestations assurées par la MJC dans le cadre de la convention de partenariat.

◆ Le secteur de la petite enfance bénéficiera, pour sa part, d'une enveloppe de 275 000€ déployée dans les trois crèches municipales et les deux halte-garderies l'une municipale, et l'autre associative « Ribambelle » et « Bout'Chou » et la crèche « Mes premiers pas » en plus de l'ensemble du fonctionnement qui s'élève à 2,3M€.

◆ La gestion des établissements scolaires (primaires et maternelles) représente **0,9M€** de ce chapitre (hors frais de personnel) et inclut également la participation de la Ville à la restauration scolaire. Ce budget intègre les aides accordées aux établissements du second degré et d'enseignement supérieur (Collège Catherine de Vivonne, IUT et Institut de Formation en Soins Infirmiers) ainsi que les actions de prévention routière en direction des enfants et des jeunes qui seront une priorité.

◆ **Une enveloppe de 189 700€ sera consacrée au fonctionnement des infrastructures sportives et à l'accompagnement de la pratique sportive des enfants et des jeunes.** Une large part est accordée au renouvellement des équipements des infrastructures sportives de la cité et à la politique de soutien des associations sportives de la cité (au travers de « conventions d'objectifs et de moyens » conclues avec la Ville).

■ 2- Deuxième axe de ce budget avec 3, 8millions d'euros, 23% des dépenses de fonctionnement seront affectées aux services municipaux.

◆ **Le fonctionnement des services publics** (services administratifs en incluant les services de l'Etat civil, des élections, des marchés publics...) représente 52 % de ce budget avec 2 millions d'Euros.

◆ Second poste de dépenses de ce chapitre budgétaire, la **sécurité des biens et des personnes** mobilisera une enveloppe globale de 1M€ (hors coût masse salariale). Ces crédits financeront, à hauteur de 28,5 %, la participation versée par la Ville au Conseil Général des Yvelines au titre du Service Départemental d'Incendie et de Secours dorénavant pleinement transféré suite à la rétrocession en 2002 de la gestion et de l'entretien des bâtiments du Centre de Secours communal. La gestion des effectifs et des moyens de la police municipale, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance, représente pour sa part 16% des crédits de ce chapitre.

■ **3- Une enveloppe de 2,7 millions d'Euros, soit 17% des dépenses de fonctionnement, sera consacrée à la culture et à l'animation patrimonial**

Les dépenses de ce chapitre seront ventilées autour de la Médiathèque Florian, du Palais du Roi de Rome, du Conservatoire de Musique, de danse et d'art dramatique, du Centre culturel « Le Nickel », du Musée Rambolitrain et du Cinéma. Les crédits de ce chapitre financent les actions en réseau du pôle « Développement culturel, tourisme et communication » dans ses programmes visant à promouvoir les ressources culturelles et patrimoniales de la cité. L'attribution du Label Ville d'Art et d'Histoire renforce la direction du développement culturel autour d'un service du patrimoine financé pour ce programme par une contribution de l'Etat.

■ **4- Avec 2,6 millions d'Euros, 16% des dépenses de fonctionnement seront consacrées en 2006 au développement local.**

La Ville consacrera **1,1M€** en 2007 à l'entretien de la voirie et des espaces verts en incluant la propreté urbaine ainsi que la maintenance des équipements d'éclairage public ou de signalisation lumineuse. Avec une enveloppe budgétaire de **0,9M€**, la politique de dynamisation économique représentera le troisième volet d'intervention de ce chapitre

■ **4bis- Le secteur des transports urbains mobilisera pour sa part une enveloppe de 1,8M€ (correspondant à 11% des dépenses de fonctionnement)**

Ces crédits abonderont principalement le fonctionnement du réseau « R'Bus » réorganisé en 2004 avec une offre recentrée sur l'amélioration de la desserte transversale du territoire communal, une densification des passages, une meilleure desserte du cœur de ville, une meilleure coordination entre les horaires de trains et de bus, des autobus plus confortables et plus écologiques.

Cette enveloppe soutiendra le réseau des transports collectifs du bassin de vie (associant les 84 communes membres du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet). Cette ligne budgétaire contribuera également à abonder le financement des lignes dites « spéciales » notamment celle assurant le transport des élèves à la piscine des Fontaines.

■ **5- Les interventions sociales mobiliseront une enveloppe de 587 200€***

Ces crédits contribueront au financement de ses différentes prestations en direction des aînés, des familles et des personnes en difficulté ou en voie d'insertion en incluant l'accompagnement du Foyer des jeunes travailleurs de la rue Dubuc ainsi que l'aide aux associations à vocation sociale de la cité (écoute, médico-social, gérontologie, alimentaire...). **L'année 2008 sera consacrée à la préparation de la Maison Relais.**

* hors budget annexe du CCAS (budget autonome)). Les montants des crédits versés à cet organisme est de 500 000€.

II – INVESTISSEMENTS AUTOFINANCES ET PREPARATION DE 2009

Au plan scolaire, voirie, petite enfance avec le budget 2008 a été engagé un travail de préparation du budget 2009.

RECETTES

Il convient de noter :

→ **Une maîtrise des dépenses d'investissement afin de maintenir la capacité d'autofinancement avec le doublement de l'épargne brute (de 1,2M d'€ en 2006 à 2,34M d'€ en 2007). L'épargne brute permet de financer une partie des investissements. Ce qui permet en 2007 et 2008 de ne pas recourir à l'emprunt.**

→ **L'absence de recours à l'emprunt en 2007 et 2008 permet de diminuer la dette de 2,95M d'€ (soit – 5,44%) sur ces deux exercices. Cette situation favorable permet d'anticiper une réflexion sur les perspectives du budget 2009.**

→ **Les subventions et dotations atteignent un volume financier de 2,8M€.**

DEPENSES

Le budget d'investissement 2008 s'élève à **7,9 Millions d'Euros** en incluant la consolidation financière qui comprend les « Mouvements d'ordre » (renégociation de la dette et « ligne de trésorerie » constituant une réserve permanente afin de gérer des besoins ponctuels tout en bénéficiant des taux les plus bas du marché) et le « capital d'emprunt ». Le cumul de ces chapitres représente 4,4M€ soit 55% du budget.

→ **Intérêts et capital de la dette**

Une politique de bonne gestion impose **de maximiser l'autofinancement dans la structure de financement des dépenses d'investissement pour limiter le recours à l'emprunt et maintenir notre endettement à un niveau maîtrisé.** La baisse de 8 % de la charge de la dette qui passe de 2 937 379 € en 2007 à 2 549 769 € en 2008 est la conséquence des effets favorables de la renégociation de la dette de 2007. Le taux moyen de notre dette s'élève à 3.87 % à comparer au marché financier actuel qui offre des taux de l'ordre de 5 %.

→ **Le programme d'investissements 2008 porte sur un volume de dépenses réelles de 3,5M€ articulé autour de 5 pôles principaux :**

■ 1- Les infrastructures de service public

La Ville consacrera **1M€** à ce secteur qui représente **28,5%** des dépenses d'investissement.

◆ La poursuite du programme de **rénovation des infrastructures sportives** représentera 36% des crédits de ce chapitre. L'exercice 2008 sera marqué par le lancement de la rénovation des vestiaires du stade du Vieux Moulin avec la mise en place d'un bâtiment temporaire qui précèdera le lancement des travaux. Au Gymnase du Racinay différents travaux seront conduits tels que le revêtement du sol, le remplacement des tôles translucides en toiture et la mise aux normes de l'éclairage. Au stade de la Louvière, l'éclairage sera mis aux normes. A la Clairière des toilettes seront installées pour la section handisport.

Liste des travaux pour les infrastructures sportives

<p>GYMNASES LOUVIERE ET RACINAY</p>	<p>Gymnase C Racinay : réfection complète du revêtement de sol derrière les buts de hand Gymnase C Racinay : éclairage naturel en toiture Gymnase C Racinay : Sécurité : mie aux normes des trappes de désenfumage Gymnase B Racinay : mise aux normes de l'éclairage Gymnase B Racinay et salle de Gymnastique : divers travaux de chenaux Racinay : achat de matériel suite à audit de la salle spécialisée</p> <p>Gymnase Louvière : remplacement des plaques de faux plafond par un éclairage en pavés (dalle de danse)</p> <p>Louvière : fourniture et pose d'un grimper de cordes normalisé</p>				
<p>STADE VIEUX MOULIN</p>	<p>Vestiaires temporaires et tranche 2009 des vestiaires omnisports Réfection toiture dans la salle de judo Réparation appareils d'éclairage (salles judo-lutte) Remplacement des filets de protection sur court couvert n° 1 Maitrise d'œuvre Divers réseaux pour extension (EDF notamment) Acquisition accessoire de piste Décompactage/regarnissage de billes du terrain synthétique</p>				
<p>LA CLAIRIERE</p>	<table border="0"> <tr> <td style="text-align: right; vertical-align: top;">2008</td> <td>Création de toilettes pour la section handisport Clôture rigide des terrains de tennis</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right; vertical-align: top;">2009</td> <td>Clôture du terrain en herbe + pare ballon</td> </tr> </table>	2008	Création de toilettes pour la section handisport Clôture rigide des terrains de tennis	2009	Clôture du terrain en herbe + pare ballon
2008	Création de toilettes pour la section handisport Clôture rigide des terrains de tennis				
2009	Clôture du terrain en herbe + pare ballon				

◆ Représentant **17% de ce budget, le chapitre culturel** sera consacré à l'entretien de patrimoine avec des travaux de toitures et d'assainissement au Palais du Roi de Rome. A la médiathèque Florian, une partie de l'éclairage sera remplacé et renforcé. Une opération de curetage est préparée sur les dépendances du palais du Roi de Rome en liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France pour 2009.

◆ Représentant 49,4% des crédits de ce chapitre, les **infrastructures scolaires consacrées à l'enfance et à la jeunesse** constitueront les premières bénéficiaires de ce programme. La poursuite du programme pluriannuel de rénovation des **bâtiments scolaires** représentera plus de 450 000€ en cumul annuel, déployée dans les établissements de la cité et dans le domaine de la restauration scolaire. Et les perspectives 2009 ont été tracées.

Liste des travaux dans les écoles 2008-2009

MATERNELLE ARBOUVILLE Perspective 2009	Remplacement de la clôture côté mitoyen école élémentaire Réaménagement de la cour
MATERNELLE CLAIRBOIS 2008	Réfection de la couverture au dessus du dortoir et 3 classes Remplacement d'une fenêtre et d'un store au dortoir
MATERNELLE LOUVIERE 2008	Remplacement des huisseries côté arrière et logements (2 ^{ème} tranche) Mise en conformité électrique (2 ^{ème} tranche)
MATERNELLE LA RUCHE 2008	Réfection complète de la clôture par une rigide
MATERNELLE LES JARDINS	Remplacement de la clôture
PRIMAIRE FOCH 2008- 2009	Couverture 2ème tranche Remplacement des sols de la salle informatique
PRIMAIRE GAMBETTA Perspective 2009	Remplacement des huisseries en façade principale Stadip à poser partie basse des portes et fenêtres Stadip à poser partie basse des portes et fenêtres
PRIMAIRE LA LOUVIERE 2008-2009	1ère tranche huisseries et ravalement Ravalement côté gymnase et Nickel (ouest)
PRIMAIRE LA PRAIRIE 2008 2008- 2009	Couverture à reprendre et gouttières à remplacer Remplacement des 4 portes d'entrée et du préau Réaménagement de la cour (étude) Réaménagement de la Cour (réalisation 2009)
PRIMAIRE SAINT HUBERT 2008- 2009	Remplacement de la clôture Renforcement du plancher de la salle de droite du préfabriqué
PRIMAIRE VIEIL ORME 2008- 2009	Remplacement des huisseries extérieures - 1ère tranche 2008 ; 2 ^{ème} tranche en 2009

CUISINE CENTRALE 2008	Réfection de la toiture
---------------------------------	-------------------------

Dans le cadre des activités du **Département Education et Jeunesse**, des travaux seront entrepris dans la maison de quartier du Bel Air pour sécuriser l'environnement. En partenariat avec la Communauté de Communes, la peinture sera refaite et la gouttière côté école remplacée au centre de loisirs de la Prairie. Salle Odéon Opéra le revêtement de sol sera refait.

Concernant **la Petite Enfance**, des travaux d'entretien et l'acquisition de matériel sont prévus dans les crèches et Halte-Garderies . 40 000 € seront consacrés aux jeux d'enfants (Bois des Cheminots).

2- Voirie et environnement urbain : un effort continu et planifié
avec 2,2 M€ la voirie et les infrastructures urbaines représentent 56% de ce budget.

◆ **Le programme pluriannuel de voirie s'articulera en** Le programme pluriannuel de voirie s'articulera en 2008 autour du lancement du programme « 70-11 », programme spécifique pour les quartiers à l'est de la RN 10 pour la remise à niveau de la voirie. La réalisation de ce programme s'échelonne sur 4 ans. 2008 sera également par l'achèvement de la rue Lenotre et la poursuite du programme de remplacement des branchements plombs notamment dans le quartier de Beausoleil (Rue de la Duchesse d'Uzès).

Liste des travaux de voirie pour 2008

**CHAUSSEES
TROTTOIRS
CARREFOURS**

- *Rue de Gaulle : dallage (traitement des sols glissants)
- *Rue Sadi-Carnot : reprise aménagement carrefours devant la gare
- *Rue JS Bach : trottoirs
- *Clairbois : trottoirs côté école
- *Rue du Pré en Eau : trottoirs
- *Château Bazin : projet voirie/trottoirs/arbres/éclairage (subventionné par réserve parlementaire à hauteur de 50 %)
- *Rue de Groussay : 1ère tranche trottoirs + aménagement parking à proximité du CAT
- *Etang de la Tour : trottoir côté pair
- *Rue Schubert : trottoirs
- *Allée de Clairbois : chaussée
- *Allée des Pétunias : trottoirs
- *Avenue du Coin du Bois : parking et espace vert angle rue du Lac
- *Rue du Grand Mail : trottoirs et chaussée
- *Rue de la Chesnaie : en partie chaussée et trottoir
- *Rue François Mansart : trottoirs et chaussée

◆ **Le programme d'équipements des infrastructures communales** sera consacré pour près de 80 000€ à **l'accessibilité des personnes à mobilité réduite** avec la mise en place d'un ascenseur pour accéder à la salle du conseil et des mariages à l'hôtel de ville et divers travaux d'accessibilité des services d'accueil du public et à la mise en place de toilettes adaptées à l'Hôtel de Ville et à la Maison de l'Emploi. Par ailleurs les « passants » de l'Eglise Saint Lubin seront mis aux normes et des allées du Cimetière rénovées. **Un second axe important de modernisation des services** (télécommunication et informatique) sera mis en place pour conforter la qualité du service rendu.

◆ **Le programme de sécurisation de l'environnement urbain** se poursuivra en 2008 avec un budget de 200 000 € pour renforcer des équipements de voirie urbaine notamment au niveau l'éclairage public et de la signalisation lumineuse de plusieurs carrefours (Pont Hardy ; La Louvière- Prairie).

◆ **Le volet environnement et développement durable** sera abondé à hauteur de 80 000€ en 2008. Cet axe d'intervention verra la poursuite du programme de plantation pluriannuel dans les quartiers de la Cité articulé notamment sur les actions de valorisation des entrées de la ville. Ce programme inclue également **l'extension du réseau de pistes cyclables sur le territoire communal (après l'étude sur les circulations)**.

■ **3- Les investissements matériels et mobiliers**

Ce chapitre mobilisera un budget de 220 000€ correspondant à 6,2% des dépenses d'investissement.

Le **renouvellement des équipements matériels et mobiliers** des infrastructures scolaires, de la jeunesse et de la petite enfance seront les principales bénéficiaires de ce programme avec un effort particulier en direction de la restauration scolaire pour environ 66 000€.

■ **4- Les opérations de maîtrise foncières et immobilières**

mobiliseront 8% des crédits soit 280 000€

◆ L'exercice 2008 sera marqué par la poursuite des **acquisitions** nécessaires à la réalisation de programme structurants tant au plan de la préservation d'espaces naturels fonciers que pour la maîtrise immobilière: logement social, restructurations, agrandissement du **cinéma en Centre Ville** et l'aménagement de locaux pour les services de la ville.

32% de ce chapitre seront consacrés à des études pour la révision du POS- PLU, de la ZPPAUP, le développement des voies de circulation douce, la mise en place d'un agenda 21 et le Plan de Déplacement Urbain. Ces études permettront de préparer les grands projets de demain conformément à l'engagement du Projet Municipal.

5- Dans un souci de prévoyance budgétaire, 1 % de ce budget sera prélevé afin de constituer une réserve financière en cas de dépenses imprévues.

Budget primitif de l'Eau Potable et de l'Assainissement 2008

L'eau potable et l'assainissement font l'objet de deux budgets annexes. Depuis 2005 la Ville a repris l'ensemble des compétences en matière de production et distribution d'eau précédemment exercées par le SIRR. La ville exerce cette compétence dans le cadre d'une délégation de service public.

■ Eau potable

⇒ Le budget de fonctionnement s'élèvera en 2008 à 2,1M d'€

- **Les recettes** : 66% des recettes du budget de fonctionnement proviennent de la vente de l'eau aux abonnés. Le reste est composé de la redevance de l'agence de l'eau et de ressources propres.
- **Les dépenses** représentent pour 76% des dépenses d'exploitation. 24% permettent de financer la section d'investissement. Les dépenses d'exploitation s'articulent autour de 5 grands axes :
 - des travaux de réhabilitation et de pose de compteur pour distinguer la distribution et de la production
 - l'acquisition du modèle numérique de réseau
 - un marché d'analyses en cas d'alerte qualité sur la Ville
 - des études complémentaires
 - la préparation des renouvellements des contrats en deux temps : l'ensemble production (février 2009- marché public) et l'ensemble distribution (mai 2011-affermage). Suite à l'audit réalisé par l'Etat concernant les contrats eau, les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage accompagneront le renouvellement des contrats avec l'objectif de conduire à une maîtrise des coûts.

⇒ Le budget d'investissement s'élève à 1,5M d'€

- **Les recettes** : le budget d'investissement est financé à 81% par des fonds propres (emprunt et transfert de l'excédent de la section d'exploitation), à 19% par des subventions de l'agence de l'eau.
- **Les dépenses** : les dépenses d'investissement concernant l'eau potable ont pour priorité de renforcer la qualité de l'eau. Pour 2008, la partie investissement est axée prioritairement sur **la Déclaration d'utilité publique et la mise en place d'un schéma directeur de l'eau** avec :
 - le traitement des puits P4 (rue des Eveuses) et P5 (rue de la Fosse Jean)
 - le renouvellement des cuves de déferrisation de P7 (rue du Vieil Orme)
 - l'étude du schéma directeur
 - le remplacement des branchements en coordination avec les travaux voirie.

■ Assainissement

⇒ **Le budget de fonctionnement** s'élève à 3,1M d'€. Financé majoritairement par les abonnements auprès des administrés, le budget de fonctionnement intègre :

- les travaux d'entretien courant sur le réseau
- un suivi analytique des industriels
- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- une participation à l'entretien de la station d'épuration situé à Gazeran

⇒ **Le budget d'investissement** s'élève à 3,2 M d'€. 31% de l'investissement est financé par dotations et réserves et permet de financer :

- les travaux de réhabilitation et de renouvellement du réseau en coordination avec la voirie
- les études et travaux de renouvellement de la canalisation d'eau usée du parc du Château
- les études préalables à la réalisation de trois bassins de stockage des eaux pluviales et un bassin unitaire sur le quartier de Groussay.

Le contrat d'affermage d'assainissement qui arrive à échéance en 2008 devra être prolongé avec l'assistance de l'Etat pour maîtrise d'ouvrage afin de réaliser un audit sur ce contrat, ce qui devrait conduire à une maîtrise des coûts. A l'issue de cet l'audit sera déterminée la procédure pour le nouveau contrat et l'éventuel regroupement au sein du même contrat de la gestion des réseaux et de station d'épuration.

RAPPEL

Déclaration d'Utilité Publique pour la qualité de l'eau et Schéma Directeur en eau potable

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, la protection des captages d'eau potable est une obligation pour assurer la sauvegarde des eaux distribuées aux usagers. Dans cet objectif, une procédure a été initiée début juillet 2007.

Cette démarche permettra de déterminer les périmètres de protection autour des puits de la Ville*. La DUP s'inscrit dans un effort national qui prévoit d'ici 2010 pour chaque point de forage un périmètre de protection déterminée.

* P4, rue des Eveuses, P5, sortie des Eveuses ; P6 rue du Château d'eau ; P7, rue du vieil Orme

■ **Une protection visant à renforcer la qualité de l'eau potable**

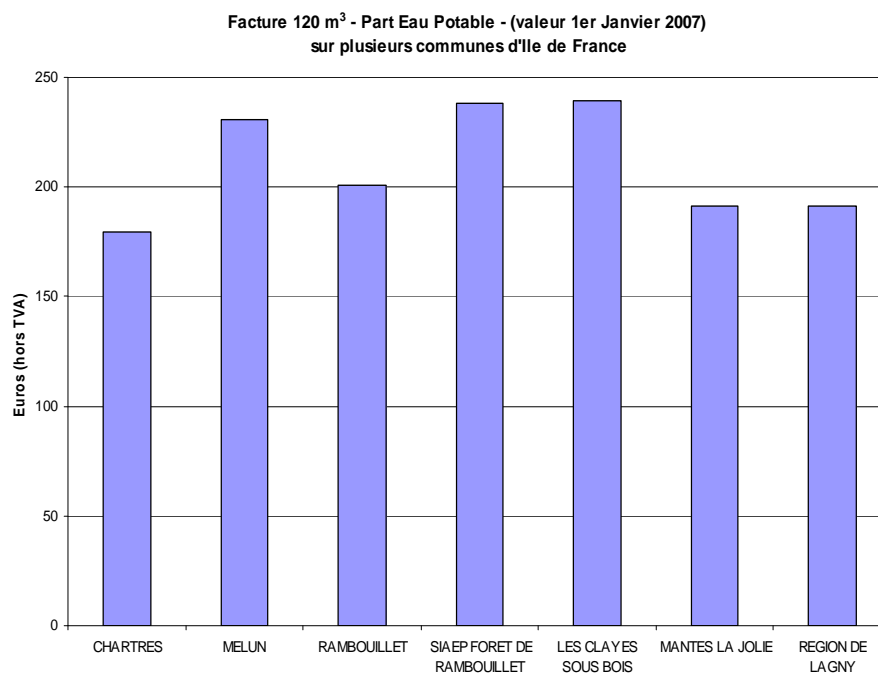
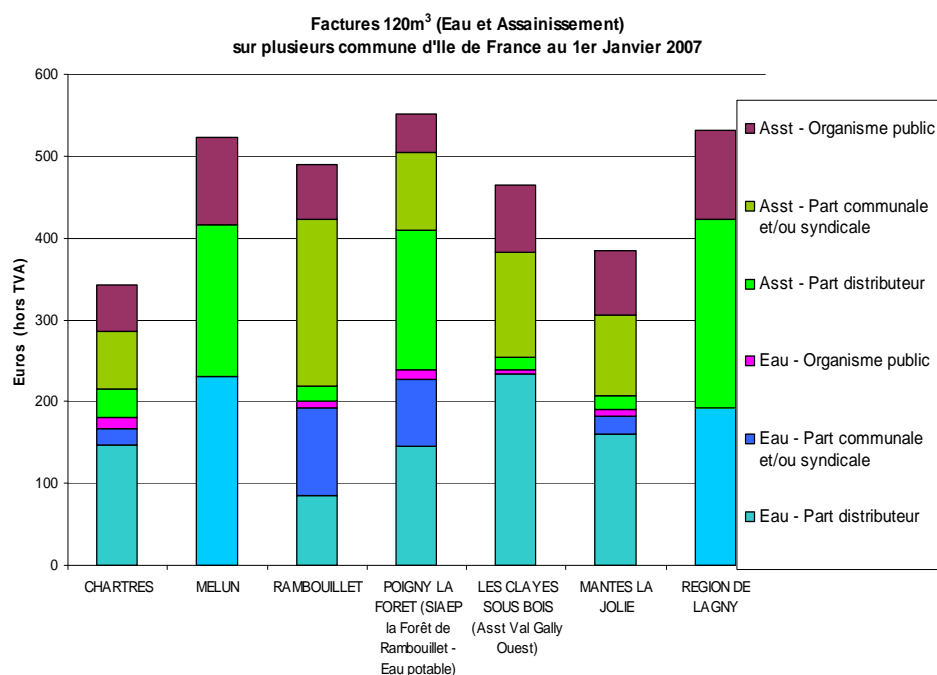
La mise en place de la déclaration d'utilité publique (DUP) permet dans le périmètre des 3 puits de mettre en place des mesures de prévention contre tout risque de pollution (dégradation de la qualité de l'eau contre les pollutions ponctuelles et accidentelles, introduction directe des polluants au sein du captage). La procédure de DUP permet de délimiter les périmètres de protection selon trois échelles selon la situation du puits: une protection immédiate, une protection rapprochée, une protection éloignée La protection des abords des puits, intégrée lors de sa révision dans le PLU, pourra réglementer ou interdire certaines activités pouvant nuire à la qualité des eaux (construction ...). La DUP permet au travers du contrôle réglementaire et technique des services déconcentrés de l'Etat d'assurer la qualité de l'eau.

■ **Une protection visant à terme à renforcer la capacité de la Ville pour le réseau d'eau potable**

La mise en place de la DUP permettra d'envisager la prorogation de l'utilisation de ces trois puits ainsi que la remise en service éventuelle de P4. Un des objectifs poursuivis par la Ville est de diminuer l'achat de l'eau sur les communes extérieures permettra de diminuer le coût d'approvisionnement et de dégager des marges financières pour assurer les investissements nécessaires concernant la qualité de l'eau potable. **Dans ce cadre, la filtration du charbon actif sur le puits P5 a été mise en œuvre fin 2007.** Pour accompagner cette démarche, la Ville va mettre en place un **Schéma Directeur d'alimentation en eau potable, outil de programmation et de gestion de l'eau à long terme** conformément à l'engagement fait du projet municipal.

COMPARAISON DU PRIX DE L'EAU POTABLE

Le coût de l'eau potable sur la commune de Rambouillet comparativement aux autres communes de la Région d'Ile de France se situe dans la moyenne avec 1,6€ pour 1m³ contre 1,7€ pour la moyenne des autres communes d'Ile de France



Part Assainissement sur la facture 120 m³ (valeur 1er Janvier 2007)
sur plusieurs communes d'Ile de France

